

PROJET PEDAGOGIQUE

A.L.S.H PERISCOLAIRE
MERCREDIS

2022/2023



SIVOM Vallée de la Save

SOMMAIRE

I). INTRODUCTION

II). PRESENTATION

a) Le Territoire

b) L'Accueil de loisirs périscolaire

c) Les Equipes

d) Les Familles

III). LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

-Les objectifs opérationnels et les actions mises en place au sein de la structure

IV). JOURNEE TYPE

V). EVALUATION

I). INTRODUCTION

Le projet pédagogique est construit en tenant compte des orientations du SIVOM et du projet éducatif de territoire (PEDT).

Il définit les objectifs pédagogiques travaillés tout au long de l'année par les acteurs éducatifs du SIVOM de la Vallée de la Save dans le cadre des Accueils Collectifs à Caractère Éducatifs de Mineurs.

Parce qu'il n'y a pas que l'école et la famille, le temps de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de se construire à son rythme dans un environnement adapté à ses envies et besoins.

C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les parents, les intervenants et les enfants qui permet de donner du sens aux activités proposées, un projet qui se définit en fonction des locaux, de l'environnement, du public et des acteurs éducatifs.

Ce document rassemble les conditions d'accueil, présente le fonctionnement, les valeurs du service et les actions qui en découlent.

Ce document est amené à évoluer selon les retours, les enfants, les familles, les équipes et les partenaires.

Ce document est consultable par tous, parents, équipes et partenaires ; il est à disposition et consultable sur chaque accueil de loisirs, au bureau du SIVOM de la Vallée de la Save, sur les sites des mairies.

Les Axes Éducatifs définis dans le PEDT sont les suivants et doivent être fidèles, les axes pédagogiques sont en cohérence avec le PEDT dont les orientations sont :

1. Prendre en compte l'enfant dans sa globalité (rythme et cohérence éducative)
2. Développer le partenariat et la communication
3. Permettre l'ouverture au monde (connaître et comprendre la notion de développement durable, avoir accès au sport et à la culture)
4. Développer le vivre ensemble

II).PRÉSENTATION

a).Le Territoire Environnement géographique :

Le SIVOM de la Vallée de la Save a été créé en 2007

Les communes qui le constituent sont : Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte-Livrade.

Les locaux de l'accueil de loisirs se situent sur la commune de Lasserre-Pradère en zone semi rurale, à proximité de la forêt de Bouconne, à la frontière du département du Gers.

Équipements :

Sur les différentes communes :

Sur Sainte-Livrade, une salle polyvalente, une salle d'activités, un boulodrome extérieur et une aire de jeux.

Sur Mérenvielle, un stand de tir, une salle polyvalente, une crèche associative, un terrain de pétanque.

Sur Lasserre-Pradère une salle des fêtes, un City stade, deux terrains de tennis, un terrain de pétanque, un terrain intérieur de boules lyonnaises, une aire de jeux, un café associatif, une boulangerie, des jardins partagés.

Les partenaires et tissu associatif :

Les associations sont nombreuses sur le territoire et peuvent offrir une richesse de découverte culturelle, sportive et artistique pour alimenter les projets d'animations. Le lien partenarial est une ressource importante à prendre en compte.

b) La structure de l'Accueil de Loisirs

L'A.L.S.H fonctionne tous les jours d'ouverture d'école, sur les temps périscolaires avant, pendant et après l'école MATIN, MIDI, SOIR et les MERCREDIS après-midi :

- Les matins, les midis et les soirs

Pour les mercredis, l'accueil se situe sur l'école élémentaire de Lasserre-Pradère qui se trouve au 6 Allée d'Enbernadet

Il accueille un public scolarisé allant de 3 ans (dans l'année qui vient) à 10 ans.

Les activités proposées sont variées : activités manuelles, activités physiques, projet sur le long terme (chant, danse, théâtre...)

- Les mercredis après les classes

Les maternelles :

L'accueil de loisirs se situe sur la commune de Lasserre-Pradère et occupe les locaux de l'école élémentaire.

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle par les animateurs à la sortie de leurs classes et sont conduits jusqu'à l'école élémentaire à pieds.

Ils y prennent le déjeuner et ont un espace dédié, qui respecte leurs besoins et leur rythme.

L'Espace dédié au public 3/6 ans se compose d'une salle d'activités et de jeux dit de « motricité libre » et « d'imitation », un dortoir est mitoyen à cette salle.

Un grand hall est utilisé pour tous les ateliers manuels ou activités posées avec un point d'eau à proximité des sanitaires adaptés aux enfants de 3 à 6 ans.

Deux sanitaires et un point d'eau supplémentaire ont été ajoutés à proximité des dortoirs en cas de besoin.

L'espace extérieur reste aménageable à la convenance des groupes suivant les périodes (cour extérieure, espace d'herbe...) et la salle de motricité de la structure reste utilisable au besoin.

Les horaires d'ouverture :

Le mercredi : 11h50 / 18h30

Accueil et Départ possibles à 13h30

Départs possibles à partir de 16h30

Les élémentaires :

Les enfants sont accueillis par les équipes à 11h40. Ils bénéficient d'un temps libre avant leur passage à la cantine, avec un service à table le mercredi.

Les locaux de l'école élémentaire sont utilisés : le hall d'accueil, la salle de motricité, la salle ALAE et les espaces extérieurs.

Les horaires d'ouverture :

Le mercredi : 11h40 / 18h30

Accueil et Départ possibles à 13h30
Départs possibles à partir de 16h30

Les repas se prennent en service à table, les maternels sont positionnés pour les plus petits dans une salle à part afin de permettre un accompagnement individualisé.

Les plus grands des maternels sont accompagnés d'un animateur qui s'occupe du service des plats, les enfants peuvent choisir selon leur faim et leur goût.

L'animateur incite l'enfant à goûter mais ne force jamais un enfant à manger, et ceux pour tous les publics.

Les élémentaires sont servis à table, le repas se compose d'une entrée, d'un plat, d'un dessert, un enfant par table se porte volontaire pour débarrasser.

Les animateurs veillent au bon déroulement de ce temps.

Les fruits ou dessert non consommés au repas du midi peuvent être proposés aux enfants sur le temps du goûter.

Dans le cadre du plan mercredis, nous avons choisi de travailler les mêmes objectifs que sur les temps d'ALAE périscolaire (lundis, mardis, jeudis et vendredis).

Nous avons défini avec les équipes la thématique « Objectif Découvertes » qui découlent des objectifs du PEDT.

Le thème sera travaillé tout au long de l'année et scindé en sous thématiques en fonction des périodes (- initiation aux activités physiques et découverte de la culture sous toutes ses formes).

Différents partenariats sont prévus, avec des associations locales notamment le café associatif du Buv'art.

La vie en collectivité implique des règles de vie auprès d'enfants afin de préserver leur sécurité morale, affective et physique.

L'équipe d'animation veille à accompagner les enfants dans le vivre ensemble des journées, des moments hors de leurs contextes familiaux.

Lorsque le "non" est dit à un enfant, il lui est toujours expliqué.

La "sanction-réparation" est mise en place toujours en relation avec les actes réalisés, elle se doit d'être la plus éducative possible.

Nous veillons à ce que le "non" évoqué par l'enfant soit réparateur et compris par celui-ci.

L'adulte doit être vigilant à ce que:

Le NON soit donné par la personne qui a connaissance de la situation.

Cette "sanction-réparation" ne doit pas être humiliante, mais juste et cohérente, adaptée au contexte et à l'âge de l'enfant.

L'équipe d'animation accompagne l'enfant par un temps de communication, afin de permettre à celui-ci de s'exprimer sur la situation et à échanger avec l'adulte.

Nous veillons également à informer les parents sur chaque situation vécue dans la journée.

L'importance est la compréhension de l'enfant concernant l'acte qui n'est pas adapté ou interdit.

La vie en collectivité implique des règles de vie auprès des enfants afin de préserver leurs sécurités : morale, affective et physique.

c) Les Équipes du mercredi :

- Un directeur
- Une équipe d'animateurs diplômés BAFA ou CAP petite enfance, BAFD ou en cours de formation

L'équipe d'animateurs est sous la responsabilité du directeur.

Le directeur dirige l'équipe d'animation, celui-ci veille au bon déroulement du fonctionnement sur site, et est garant de l'organisation du travail, il veille au respect des objectifs pédagogiques définis en équipe.

Le directeur relaie les informations « terrain », des temps d'échanges et de partages de pratiques sont prévus.

Des réunions par période (directeurs et animateurs) permettent de faire le point sur la période passée et définir les attentes des périodes à venir.

Partager une idée commune de l'animation qui associe :

- Le Respect : dans la relation à l'enfant, aux familles, à l'équipe
- Le Dynamisme : dans la démarche d'être « disponible » et « force de proposition »
- L'Enthousiasme : dans l'accueil, l'attitude et avoir un profil chaleureux
- Le Professionnalisme : dans la posture professionnelle (responsable de ses actes, efficace et faire preuve de discernement)

Chaque animateur doit pouvoir :

- Accueillir de manière individualisée et sans discrimination ni jugement l'enfant et sa famille
- Privilégier la communication et l'échange d'informations au sein de l'équipe et avec les familles
- Assurer la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant
- Participer de manière active aux réunions de préparation, de régulations et de bilan.
- Élaborer des projets, mettre en place des activités et outils en cohérence avec le projet pédagogique
- Prendre des initiatives
- Réfléchir avec les enfants aux règles de fonctionnement, à l'aménagement, aux activités afin de favoriser l'appropriation par tous
- Être à l'écoute des enfants et rester disponible
- Participer de manière active aux activités des enfants qui le souhaitent (jeux, discussions, balades...)
- Exercer son devoir de réserve (informations liées aux situations familiales, opinions politiques...)

d) Les Familles :

L'implication :

Le service Animation du SIVOM organise tout au long de l'année des événements destinées aux familles. Celles-ci peuvent participer, voire être associées aux préparations. Ces événements tels que le spectacle de fin d'année, la soirée diffusion « photos/vidéos » de l'été, la kermesse, les jeux parents/enfants... ont pour objectif de rencontrer les familles sur les temps de partage et offrir la possibilité de communiquer autour des actions menées par le service.

Accompagner à la parentalité :

Les temps d'accueil proposés, ont pour objectif de tisser une relation de confiance avec les familles. Des retours réguliers, des échanges individualisés sur le quotidien de l'enfant ou le déroulement de la journée sont nécessaires et essentiels pour créer le lien Professionnels animateurs/ parents.

Les temps conviviaux de rencontres autour d'activités, d'expositions, de jeux...organisés par les animateurs et enfants, favorisent la construction du lien social grâce aux échanges dans des espaces aménagés où le partage est primordial.

Ce lien social qui ouvre sur le vivre ensemble, peut permettre aux parents de vivre des actes de solidarité, d'entraide dans leur vie quotidienne avec d'autres parents (logistique de trajets, de transports, accueil des enfants à la sortie de l'école ou de l'ALSH...).

Communiquer aux familles :

Le portail famille permet les inscriptions et annulations aux services ALAE, ALSH et restauration. Des mails groupés et/ou individualisés pour toutes informations concernant les inscriptions ou les changements quelconques seront envoyés aux familles.

Un accueil et une disponibilité téléphonique de la part du service administratif sont assurés.

Un affichage régulier sur les sites d'accueil, relatifs aux informations des dates d'inscriptions, ainsi qu'aux programmes d'animation à venir (les sorties, les activités, les séjours ...) est mis en place.

Un trombinoscope des équipes permet une meilleure identification des animateurs. Les équipes sont identiques tout au long de l'année sur les temps péri et extra scolaires. Les directeurs/adjoints et animateurs restent disponibles pour tout renseignement ou questionnement à la demande des familles.

Les informations sont également postées sur le site Facebook du SIVOM ainsi que de la mairie de LASSERRE PRADERE avec la possibilité de consulter les projets pédagogiques et éducatifs, le livret d'accueil de la structure ALSH.

III. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE

Obj Général n°1 : Rendre l'enfant acteur

Ref définition de l'Autonomie :

L'autonomie permet à un enfant d'aller progressivement sur la gestion de son quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance. Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi.

Comment arriver à rendre l'enfant acteur sur les différents temps d'ALSH ?

<u>Les Objectifs Opérationnels</u>	<u>Les Actions</u> <i>(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)</i>
<p><u>Obj op 1: Mettre en place un « cadre » de fonctionnement</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir ensemble et expliquer les règles de vie, veiller à leur respect • Exposer les règles de vie (des visuels au sein de l'ALSH)) • Veiller au respect des règles de vie par les équipes encadrantes (cohérence éducative) • Expliquer les règles de vie et de bon fonctionnement aux parents
<p><u>Obj op 2: Mettre en place les outils favorisant la « responsabilisation et l'expression » de l'enfant .</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Petits responsables dans la cantine • Mur d'expression • Boite à idées • Plannings visuels à destination des enfants • Valorisation des tables cantine qui fonctionnent bien: attentifs, se servent et débarrassent, respectent le moment de calme de fin de repas... • Explication par l'enfant des règles de jeux au reste du groupe • Proposition de « projets d'enfants »

<p><u>Obj op 3</u> : Inciter l'enfant à faire par lui-même, lui permettre d'expérimenter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants sont mis en situation de faire seul, « l'animateur accompagne sans faire à la place de » • Mise en place du self en cantine • Ne pas faire à la place de l'enfant lors des activités dites manuelles... • Pratiquer des activités diverses (jeux collectifs, jeux coopératifs, ateliers manuels...)
<p><u>Obj op 4</u> : Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs de l'A.L.S.H (les animateurs) mise en place du trombinoscope • Découvrir tous les espaces de l'école par la pratique d'activités. • Pratiquer des jeux de connaissances • Créer du lien avec les autres enfants sur tous les moments de vie • Créer du lien avec les animateurs par le biais de discussions, d'échanges, de jeux, d'activités

• Obj Général n°2: **Avoir accès au sport et à la culture**

<p><u>Les Objectifs Opérationnels</u></p>	<p><u>Les Actions</u> <i>(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)</i></p>
<p><u>Obj op 1</u> : Mettre en place des initiations aux différentes pratiques sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des temps d'initiation sur les mercredis après-midi de vacances à vacances • Impliquer dans le cadre de projet les différentes associations ou clubs sportifs locales • Mettre en place un séjour « multisport » • Mettre en place des sorties extérieures dans le cadre de « rencontres sportives »

	<ul style="list-style-type: none"> • Des défis et jeux sportifs sont proposés sur les temps d'ALSH.
<p><u>Obj op 2</u> : Permettre l'utilisation des ressources locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des équipements sportifs du territoire • Utilisation des différents espaces naturels du territoire
<p><u>Obj op 3</u> : Permettre la mutualisation du matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une charte d'utilisation /mutualisation du matériel est mise en place • Un prêt de matériel spécifique est prévu (alae mater/elem/alsh) dans le cadre de projets spécifiques
<p><u>Obj op 4</u> : Favoriser l'accès à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en avant de l'aspect culturel au sein des projets • Veiller à l'équilibre entre culture et sport au sein des propositions d'activités et de projets • Mise en place de sorties en ville afin d'y découvrir l'offre culturelle • Mise en place de sorties permettant l'éveil culturel • Mise en place d'intervenants extérieurs • Intervention ou partenariat avec le Centre social • Intervention ou partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire • Mettre en place une thématique (une par semaine pendant l'été avec un fil conducteur, une par période pendant les petites vacances et une par trimestre sur les mercredis en périscolaire) • Mettre en place des activités axés autour de l'expression : théâtre, danse, gymnastique • Proposer des spectacles à l'initiative des enfants • Proposer des activités manuelles semi- dirigées laissant place à l'imagination • Proposer des expériences nouvelles qui permettent de se dépasser, se découvrir autrement

- **Obj Général n°3: Développer l'éco-citoyenneté**

<p><u>Les Objectifs Opérationnels</u></p>	<p><u>Les Actions</u></p> <p>(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)</p>
<p><u>Obj op 1</u>: Permettre une sensibilisation à l'éco-citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des jeux, des temps de sensibilisation autour de l'éco-citoyenneté • Sensibiliser les équipes et les enfants au gaspillage d'aliments, d'électricité, d'eau... • Mettre en place un temps de formation axé développement durable à destination des équipes • Mettre en place un évènement sensibilisant aux enjeux de réduction des déchets
<p><u>Obj op 2</u>: Mettre en place des outils « anti-gaspillage »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un composteur et un système de tri et panneaux explicatifs dans la cantine et ALSH • Mettre en place des bacs de tri (poubelle jaune/verte) au sein du service • Mettre en place des activités « récups » • Accompagner l'enfant sur le temps cantine, le responsabiliser face à la quantité de nourriture (affichage, communication...)
<p><u>Obj op 3</u>: Mettre en place des actions limitant les « déchets »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation des familles, demande de prêt de matériel... sur de la mutualisation de moyens (se prêter plutôt que d'acheter neuve une combinaison de ski, un gonfleur pour piscine, des tentes de camping...) • Utiliser les verres lavables et les couverts réutilisables • Mettre en place un fonctionnement de serviettes en tissu sur la cantine
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des affichages au sein de l'accueil de loisirs

Obj op 4 : Mettre en place des activités de découverte Nature et environnement

- Mettre en place de jeux et d'expériences ludiques autour de la nature
- Mettre en place des actions ludiques (concours de ramassage des déchets, jeu autour du tri...)
- Sensibiliser par le biais d'intervenants extérieurs à la thématique Nature.

• **Obj Général n°4 : Développer la communication**

Les Objectifs Opérationnels

Les Actions

(Les actions mises en place sur le terrain afin de répondre à l'objectif opérationnel)

Obj op 1 : Développer la communication à destination des familles

- Maintenir le site Facebook actif
- Utiliser différents canaux d'informations pour les activités et événements du service
- Mettre à disposition les différents projets
- Afficher les règles de vie globale, le fonctionnement et les plannings d'activités des ALAE et les spécificités
- Communiquer autour des plannings, événements du service...
- Faire des « retours » aux familles concernant leur enfant
- Permettre l'identification des directeurs/adjoint-interlocuteurs direct des familles

Obj op 2 : Développer la communication à destination des enseignants et partenaires

- Communiquer sur le fonctionnement, activités et événements du service
- Participer aux différents temps de la vie de l'enfant-école
- Mettre en place des temps de réunions, échange avec les enseignants directeurs ALAE
- Mettre en place un temps de rencontre des différents acteurs du territoire et définir ensemble le terme co-éducation...
- Informer les partenaires du territoire des actions du service enfance jeunesse

Obj op 3 : Développer la communication à destination des équipes

- Permettre à chacun de trouver sa place tout en respectant ses missions
- Permettre une cohésion d'équipe
- Permettre le passage des informations en interne (talkie-walkie, cahier relais)
- Accompagner la méthodologie de projets et la continuité pédagogique de terrain

IV). JOURNEE DU PERISCOLAIRE MERCREDI

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi après-midi après l'école et se déroule dans l'enceinte de l'école élémentaire. Les enfants connaissent l'équipe d'animateurs qui reste la même que le restant de la semaine.

Les projets mis en place sur les temps du mercredi respectent les axes du PEDT et les objectifs du projet pédagogique en accord avec le plan mercredi.

Cf : paragraphe II, b

La journée type du Mercredi

11h40 : Récupération des enfants de l'élémentaire

11h50 : Récupération des enfants de la maternelle et trajet à pied direction les locaux de l'élémentaire

12h15 : Temps de repas

13H15 : fin de repas/petit jeu de sortie cantine

13h30 : Départ/arrivée d'enfants

13h30 : Temps de sieste (pour les petits et moyens)

Temps calme allongé pour les grands de maternelle

Temps calme pour les élémentaires (activités posées)

14H30 : Rassemblement et activités de l'après-midi (pour les grands de maternels et les enfants qui sont réveillés) / pour le public élémentaire

16h00 : Goûter (fourni par le SIVOM)

16h30 : Début temps d'accueil familles

18h30 : fin de l'accueil

Attention :

Cette année nous avons mis en place le portail famille. Les enfants devront donc être inscrits à l'avance pour réserver les accueils ainsi que les repas. Tout enfant non inscrit se verra l'accès à l'accueil refusé. Pour toute question ou renseignement, nous vous invitons à joindre l'administration du SIVOM par mail : inscription.fact@sivom-save.fr ou au 05 61 30 03 28.

V). EVALUATION :

Les diverses réunions d'équipes, échanges et retours des enfants et des parents sont un véritable point d'étape à l'évaluation du projet pédagogique et permettent d'établir des éléments quantitatifs.

Ces éléments nous permettrons de définir les orientations futures à mettre en place.

OBJECTIF GENERAL 1 : Rendre l'enfant acteur

OBJECTIFS OPERATIONELS	ACTIONS	EFFECTUE	EN COURS	NON EFFECTUE	OBSERVATIONS
------------------------	---------	----------	----------	--------------	--------------

<p>Mettre en place un « Cadre » de fonctionnement</p>	<p>Les règles de vie sont discutées et connues des enfants, elles sont exposées en visuel au sein des locaux</p> <p>Les règles de vie sont respectées par l'ensemble du personnel encadrant (cohérence éducative)</p> <p>Les règles de vie sont expliquées aux parents sur demande</p> <p>Le fonctionnement est défini par le directeur, discuté en équipe et annoncé aux enfants, il est le cadre essentiel facilitateur de la vie au sein de la structure</p>				
<p>Mettre en place les outils favorisant la « responsabilisation et l'expression » de l'enfant.</p>	<p>Petits restaurateurs dans la cantine</p> <p>Mur d'expression</p> <p>Boite à idées</p> <p>Plannings visuels à destination des enfants</p> <p>Carte-leur permettant de se positionner sur l'activité</p> <p>Valorisation des tables cantine qui fonctionnent le mieux: attentifs, se servent et débarrassent, respectent le moment de calme de fin de repas...</p>				
<p>Inciter l'enfant à faire par lui-même, lui permettre d'expérimenter</p>	<p>Les enfants sont mis en situation de faire seul, « l'animateur accompagne sans faire à la place de »</p> <p>Mise en place de petits responsables par table en cantine.</p>				

	<p>Ne pas faire à la place de l'enfant lors des activités dites manuelles...</p> <p>Pratiquer des activités diverses (jeux collectifs, jeux coopératifs, ateliers manuels...)</p>				
<p>Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du collectif</p>	<p>Accompagnement spécifique du public CP par un animateur</p> <p>Identifier les acteurs de l'A.L.S.H (les animateurs) mise en place du trombinoscope</p> <p>Découvrir tous les espaces de l'école par la pratique d'activités.</p> <p>Pratiquer des jeux de connaissances</p> <p>Créer du lien avec les autres enfants sur tous les moments de vie</p> <p>Créer du lien avec les animateurs par le biais de discussions, d'échanges, de jeux, d'activités</p>				

OBJECTIF GENERAL 2: Avoir accès au sport et à la culture

<i>OBJECTIFS OPERATIONELS</i>	<i>ACTIONS</i>	<i>EFFECTUE</i>	<i>EN COURS</i>	<i>NON EFFECTUE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
<p>Mettre en place des initiations aux différentes pratiques sportives</p>	<p>Mettre en place des temps d'initiation sur les mercredis après-midi de vacances à vacances</p> <p>Impliquer dans le cadre de ce projet les différentes associations ou clubs sportifs</p>				
<p>Permettre l'utilisation des ressources locales</p>	<p>Les équipements sportifs sont utilisés</p> <p>Les différents espaces naturels sont utilisés</p>				
<p>Permettre la mutualisation du matériel</p>	<p>La charte d'utilisation / mutualisation du matériel est mise en place</p>				

	Des activités variées sont proposées				
Permettre la découverte de « sports »	<p>Mettre en place des sorties extérieures dans le cadre de « rencontres sportives »</p> <p>Des initiations sont proposées</p> <p>Des défis sportifs sont proposés sur les temps d'ALSH.</p>				
Favoriser l'accès à la culture	<p>Veiller à la mise en avant de l'aspect culturel au sein des projets</p> <p>Veiller à l'équilibre entre culture et sport au sein des propositions d'activités et de projets</p> <p>Mise en place de sorties en ville afin d'y découvrir l'offre culturelle</p> <p>Mise en place de sorties permettant l'éveil sont mises en place</p> <p>Mise en place d'intervenants extérieurs</p> <p>Intervention ou partenariat avec le Centre social</p> <p>Intervention ou partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire</p> <p>Mettre en place une thématique (une par semaine pendant l'été avec un fil conducteur, une par période pendant les petites vacances et une par trimestre sur les mercredis en périscolaire)</p> <p>Mettre en place des activités théâtre, danse, gymnastique</p>				

Proposer des spectacles à l'initiative des enfants

Proposer des activités manuelles semi-dirigées laissant place à l'imagination

Proposer des expériences nouvelles qui permettent de se surpasser, se découvrir autrement

- Obj Général n°3 : **Développer l'éco-citoyenneté**

<i>OBJECTIFS OPERATIONELS</i>	<i>ACTIONS</i>	<i>EFFECTUE</i>	<i>EN COURS</i>	<i>NON EFFECTUE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
Permettre une sensibilisation à l'éco-citoyenneté	<p>Mettre en place des jeux, des temps de sensibilisation autour de l'éco-citoyenneté</p> <p>Sensibiliser les équipes et les enfants au gaspillage d'aliments et électricité...</p> <p>Mettre en place un temps de formation autour de l'éco-citoyenneté</p> <p>Mettre en place un évènement sensibilisant aux enjeux de réduction des déchets</p>				
Mettre en place des outils « anti-gaspillage »	<p>Mettre en place un composteur et un système de tri et panneaux explicatifs dans la cantine et ALSH</p> <p>Mettre en place des bacs de tri au sein du service</p> <p>Mettre en place des activités « récups »</p> <p>Responsabiliser l'enfant sur la quantité de nourriture dans son assiette</p> <p>Accompagner l'enfant sur le temps cantine (affichage, communication)</p>				

- Obj Général n°4 : **Développer la communication**

<i>OBJECTIFS OPERATIONELS</i>	<i>ACTIONS</i>	<i>EFFECTUE</i>	<i>EN COURS</i>	<i>NON EFFECTUE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>

<p>Développer la communication à destination des familles</p>	<p>Maintenir le site Facebook actif</p> <p>Utiliser différents canaux d'informations pour les activités et événements du service</p> <p>Mettre à disposition les différents projets</p> <p>Afficher les règles de vie globale des ALAE et les spécificités</p> <p>Communiquer autour des plannings, événements du service...</p> <p>Faire des « retours » aux familles concernant leur enfant</p> <p>Permettre l'identification des directeurs-interlocuteurs direct des familles</p>				
<p>Développer la communication à destination des enseignants et partenaires</p>	<p>Communiquer sur le fonctionnement, activités et événements du service</p> <p>Participer aux différents temps de la vie de l'enfant-école</p> <p>Mettre en place des temps de réunions, échange avec les enseignants directeurs ALAE</p> <p>Mettre en place un temps de rencontre des différents acteurs du territoire et définir le terme co-éducation...</p> <p>Informers les partenaires du territoire des actions du service enfance jeunesse</p>				
<p>Développer la communication à destination des équipes</p>	<p>Permettre à chacun de trouver sa place tout en respectant ses missions</p> <p>Permettre une cohésion d'équipe</p>				

Permettre le passage des informations en interne (talkie-walkie, cahier relais)				
Accompagner la méthodologie de projets et la continuité pédagogique de terrain				